

NOTES GALLO-ROMAINES

L

LA DÉPOPULATION DE LA GAULE AU IV^e SIÈCLE

M. Henri-F. Secrétan vient de poser à nouveau ce problème : si la Gaule s'était dépeuplée dans les derniers siècles de l'Empire¹? Contre Fustel de Coulanges², qui s'est toujours opposé avec vigueur à cette thèse, M. Secrétan cherche à la défendre par les textes. Il a bien voulu me prier de lui dire ici mon avis personnel, et à ne tirer cet avis que des renseignements fournis par l'archéologie.

Je n'hésite pas à lui donner raison. Dans la mesure où la méthode archéologique est susceptible d'établir une vérité, elle nous autorise à affirmer la dépopulation de l'Empire au III^e et au IV^e siècle.

1^o A partir du milieu du III^e siècle, les inscriptions deviennent plus rares³.

2^o Autant sont nombreuses les villas du Haut Empire, autant

1. *La dépopulation de l'Empire romain et les invasions germaniques*, par le D^r Henri-F. Secrétan. Lausanne, Payot, 1908, in-8^o de 30 pages. Extrait de la *Revue historique vaudoise*. — M. Secrétan est revenu là-dessus dans un travail plus récent, *La fin de l'Empire d'Occident* (id., 1911, même revue).

2. *Histoire des Institutions politiques*, t. II, pp. 221, 381, 391, etc. — Dans un sens contraire à celui de Fustel, O. Seeck, *Die Entvölkerung des Reiches (Untergang, I. I^r, I. II, ch. v)*.

3. En ce qui concerne les inscriptions à noms impériaux, la Narbonnaise offre près de 150 inscriptions de 100 à 250, cent au plus de 250 à 400. En ce qui concerne les inscriptions à date consulaire, la proportion tombe de 19 à 1 pour ces deux périodes. — J'avoue ne pas attacher une importance décisive à cet argument; l'intensité épigraphique a diminué pour d'autres causes que la dépopulation. Et, en ce qui concerne les *Tres Galliae*, la pénurie des inscriptions du Bas Empire provient aussi des conditions dans lesquelles se sont alors conservés les monuments funéraires. Tout cela est à étudier de très près.



sont rares les ruines de ce genre qu'on peut assigner à des villas du Bas Empire.

3° Même remarque en ce qui concerne les temples, théâtres, thermes ou autres constructions à caractère public.

4° On a l'indication du périmètre des villes reconstruites vers l'an 300 : ce sont de toutes petites cités¹, et dont l'étendue restreinte contraste avec l'énormité des amphithéâtres ou autres lieux publics bâtis pour elles dans les siècles antérieurs².

5° Quelques-unes de ces villes ont été reconstruites et fortifiées en suivant la ligne des remparts d'autrefois, bâtis sous Auguste. Or, elles n'ont utilisé qu'une faible partie de ces remparts, se cantonnant dans un coin de l'enceinte du Haut Empire³.

6° On peut diviser en deux groupes les villes fortifiées par l'empire romain dans les Gaules : celles qui datent des premiers empereurs, celles qui datent de l'ère dioclétienne. L'enceinte des premières varie entre 4,000 et 6,000 mètres de pourtour ; l'enceinte des secondes, entre 1,000 et 2,600, et la plus grande partie (21 sur 26) a moins de 2,000 mètres⁴.

7° C'est un fait connu que l'extraordinaire quantité de trésors de monnaies enfouis en Gaule au cours du III^e siècle⁵ : mais la présence de ces trésors ne signifie-t-elle pas que leurs possesseurs n'ont pu les reprendre, tués ou enlevés comme captifs?

CAMILLE JULLIAN.

1. Voyez les chiffres chez Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 283-284.

2. Comparez le Paris de Julien, qui tient dans l'île de la Cité, avec l'espace occupé par les édifices de rendez-vous du Paris du Haut Empire (les arènes de la rue Monge, le théâtre de la rue Racine, l'édifice de Cluny, les thermes du Collège de France, le marché-sanctuaire de la rue Soufflot et les autres vestiges romains) : cela, c'est tout le nord de la Montagne Sainte-Geneviève, et une surface plus grande que la Cité.

3. Par exemple Autun : l'Autun d'Auguste a 199 hectares et 5,922 mètres, et on construisit dans son enceinte un réduit de 10 hectares et 1,300 mètres (Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 13 et 29). Pareil retrait se constate à Nîmes (qui passe d'un périmètre de 6,200 à un périmètre de 2,300) ; voyez F[rançois] Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2^e éd., 1877, Nîmes, Catélan, in-12 de 104 p. et plan. Et sans doute ailleurs. — Cf. Blanchet, *Acad. des Inscr., c. r.*, 1906, p. 195 : « Au commencement du IV^e siècle, Autun n'était plus que la 20^e partie de la ville bâtie par Auguste, Nîmes était réduite au 7^e de sa superficie. »

4. Voyez les relevés de Blanchet, p. 283. Le même, *Ac.*, 1906, p. 194 : « Les enceintes forment deux groupes... : les murailles élevées par Auguste et ses successeurs immédiats ont un périmètre plus développé. »

5. Cf. Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines*, 1900, p. 56-60.